



République Française - Département du Pas-de-Calais
Commune de Vieille-Chapelle 62136

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2021
A 19 H00 SUR CONVOCATION EN DATE DU 23 NOVEMBRE 2021**

Séance : 07 / 2021

Madame, Monsieur les conseillers municipaux,

Le conseil municipal s'est réuni le 29 novembre 2021, à 19 H 00, dans la salle de l'Espace Avenir de VIEILLE-CHAPELLE, sur convocation en date du 23 novembre 2021.

Présents : Monsieur Joël BECART, Madame Anne-Charlotte CHOQUET, Monsieur Freddy CRANKSHAW, Monsieur Hugues DEROUBAIX, Monsieur Jean-Michel DESSE, Monsieur Jean-François DUTHOO, Madame Marie-Cécile LEFEBVRE, Monsieur Serge LEWEURS, Madame Marylène MANTEN, Monsieur David MARIN, Madame Nicole PAGES, Madame Charlotte PRUVOST.

Absents :

- Monsieur Hadrien COISNE ayant donné procuration à Monsieur Jean François DUTHOO
- Madame Dorothee MOREL ayant donné procuration à Monsieur Jean-Michel DESSE
- Madame Sidonie GODESENCE, excusée

L'ordre du jour était le suivant :

- 07 / 2021 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance
- 07 / 2021 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion
- 07 / 2021 / 03- * - Délégation du Maire (factures, contrats)
- 07 / 2021 / 04- * - Convention Territoriale Globale CAF/CABBALR
- 07 / 2021 / 05- * - Rapports Annuels sur le prix et la qualité des services publics CABBALR
- 07 / 2021 / 06- * - Décisions modificatives du budget
- 07 / 2021 / 07- * - Dossier de DETR 2022
- 07 / 2021 / 08- * - Demande de subvention pour la Bibliothèque-Médiathèque
- 07 / 2021 / 09- * - Synthèse de l'Atlas de la Biodiversité à Vieille-Chapelle
- 07 / 2021 / 10- * - Mise en place des 35 heures
- 07 / 2021 / 11- * - Questions Diverses :
 - 1- Cérémonie des Vœux
 - 2- Défibrillateur
 - 3- Contrat Maintenance Extincteurs Mairie
 - 4- Infos PC Bibliothèque
 - 5- Délibération Dépenses investissement avant vote BP.
 - 6- Mise au Point Marché
 - 7- Prix Innovation Rurale
 - 8- Arrêté Communautaire PLU avec intégration PPRI de la Lawe
 - 9- Marché de la Ferme Sénéchal

07/ 2021 / 01- * - Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Joël BECART se propose pour être secrétaire de séance. Il est élu à l'unanimité.

07 / 2021 / 02- * - Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Le Compte rendu de la réunion du 25/10/2021 est adopté à l'unanimité.

07 / 2021 / 03- * - Délégation du Maire

1. Signature du contrat de Mme SABRE Marine
2. Signature du contrat de Mme MOUTON Christine pour le respect du protocole sanitaire (Covid-19).

3. Paiement Facture Électricité Bâtiments Communaux	2 366,07 € TTC
4. Paiement Travaux Système incendie garderie et 5 ^{ème} Classe	818,76 € TTC
5. Paiement Facture EDF Bâtiments Communaux	2 427,09 € TTC
6. Paiement Facture EDF Eclairage Public	780,69 € TTC
7. Paiement Facture 2020 Auchan Carte Cadeaux Cérémonie Diplômés	590,00 € TTC
8. Paiement Facture Rencontres Musicales en Artois	325,00 € TTC
9. Paiement Facture 2021 Auchan Carte Cadeaux Cérémonie Diplômés	940,00 € TTC
10. Paiement Facture 2021 Fleurs Jardins Fleuris Edition 2021	301,80 € TTC
11. Paiement Facture Chocolats Remerciements Couturières Masques	450,00 € TTC
12. Paiement Facture 2020 Tissus pour masques COVID-19	504,00 € TTC

07/ 2021 / 04- * - Convection CTG/CABBLR-CAF-MAIRIE DE VIEILLE-CHAPELLE

Monsieur le Maire rappelle que le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) devient obsolète et trop lourd à gérer administrativement pour toutes les parties (Administration et CAF).

La Convention Territoriale Globale est née, cette convention est pluriannuelle et vise à renforcer l'efficacité et la cohérence des actions partenariales au bénéfice des services aux familles.

En parallèle au déploiement de la CTG, un nouveau dispositif financier appelé « Bonus Territoire » est donc instauré et va permettre aux communes et structures couvertes par une CTG de bénéficier de financements de la CAF.

Pour cela, la Commune doit délibérer avant le 15/12/2021 pour acter l'engagement dans cette CTG. Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération, les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité et donnent pouvoir au Maire de signer tous documents afférant à cette CTG.

07/ 2021 / 05- * - Rapports Annuels sur le prix et la qualité des DSP CABBALR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics et les rapports des délégataires pour l'année 2020.

Ces rapports concernent :

- 1- Assainissement pour la Société SAUR
- 2- Assainissement pour la Société Veolia
- 3- Centre Aquatique de Béthune
- 4- Fourrières pour Animaux
- 5- Pépinière d'Entreprises
- 6- Futur mode de gestion du centre aquatique
- 7- RPQS 2020 pour l'assainissement
- 8- RPQS 2020 pour l'eau potable
- 9- RPQS 2020 pour la prévention et la gestion des déchets.
- 10- RAD Traitement des déchets CVE
- 11- RAD Eau Potable

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'envoyer les rapports par e-mail aux conseillers ou de venir les consulter si besoin en Mairie.

07 / 2021 / 06- * - Décisions modificatives du BP +Délibération Investissement début 2022

Monsieur le Maire explique au conseil que les crédits budgétaires au chapitre 65 et au chapitre 20 sont insuffisants suite à des dépenses imprévues et propose de délibérer sur les décisions modificatives suivantes :

DM 5 :

Fonctionnement Dépenses :

Chapitre 65

Article 6531 - Indemnités + 2003,94 €

Article 65548 - Autres Contributions + 2096,06
Article 65888 - Autres + 10,00 €

Fonctionnement Recettes :

Chapitre 73 :

Article 73223- Fonds de péréquation des ressources communales + 4110, 00 €

DM 6 :

Investissement Dépenses :

Chapitre 20

Article 2051- Concessions et droits similaires + 3278,20 €

Article 2031- Frais d'Etudes + 5700,80 €

Investissement Recettes :

Chapitre 10 :

Article 10226 - Taxe d'Aménagement + 2431,79 €

Chapitre 13 :

Article 1341 : Fonds Affecté à l'Equipement + 6547,11 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité.

Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2022, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit:

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2021 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») :

Chapitre 20 : 8 567,20 €

Chapitre 21 : 152 985,19 €

Chapitre 23 : 1 197 279,03 €

Soit un total de : 1 358 831,52 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 339 707,85 € soit 25%.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité,

07/ 2021 / 07- * - Dossier DETR 2022

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la Préfecture concernant le dépôt des dossiers de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour l'année 2022.

Concernant la future Bibliothèque Médiathèque, un dossier peut être déposé au titre de l'action 131-03 Action : soutien à la création, à la production, à la diffusion et à la valorisation du livre et de la lecture.

Concernant l'action 181-03, gestion des crues, un dossier pourrait être déposé pour l'achat de batardeaux.

07 / 2021 / 08- * - Demande de subvention pour la Bibliothèque-Médiathèque

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet originel datant de 2017 (avec les plans) puis fait état des devis réalisés par le cabinet d'architectes LEMAY TOULOUSE & Associés.

Un premier devis a été établi pour une somme 165 045,00 € HT sans les honoraires d'architectes, des bureaux de contrôle, les réseaux (compter 20-25% d'honoraires).

Un deuxième devis a été établi pour une somme de 227 878,75 € HT dont 10% d'aléas (période COVID 19; Inflation des prix...) toujours sans les honoraires d'architectes, des bureaux de contrôle, les réseaux (compter 20-25% d'honoraires).

Afin d'équiper la future Bibliothèque-Médiathèque, un estimatif a été réalisé, il tourne entre 15 000 € à 45 000 € (selon les équipements voulus). Sachant que sur cette partie, des subventions sont encore possibles.

Une réunion avec la CABBALR, la Mairie et l'Architecte LEMAY TOULOUSE & Associés aura lieu le 9 décembre 2021 à 9h30 pour discuter des aides auxquelles la commune peut prétendre.

07 / 2021 / 09- * - Synthèse de l'Atlas de la Biodiversité à Vieille-Chapelle

Monsieur le Maire présente l'Atlas de la Biodiversité à Vieille-Chapelle qui a été demandé par la CABBALR sur trois communes (Beuvry, Hermin et Vieille-Chapelle).

Ces ABC ont vocation à permettre une meilleure connaissance des territoires, des milieux, des espèces, mais également à être des outils d'aide à la décision pour la préservation et la valorisation du patrimoine naturel.

Dans ce contexte, le bureau d'études ALFA Environnement a été missionné pour réaliser la partie naturaliste de ces trois ABC.

Le présent document présente les résultats des prospections naturalistes effectuées sur la commune de Vieille-Chapelle.

En clair, la commune est principalement composée d'habitats agricoles (cultures) dans lesquels viennent s'intégrer les zones urbanisées. Celles-ci sont peu denses (milieu rural) et les habitations sont pour la plupart implantées sur des parcelles avec de grands jardins, favorables à la présence d'une biodiversité commune.

Des espaces boisés sont également présents, avec quelques boisements diversifiés ou des plantations de Peupliers. Ils sont le plus souvent isolés et de faible surface. La présence de haies serait à favoriser pour connecter ces éléments importants pour la faune (mammifères, amphibiens, insectes, oiseaux entre autres).

Les fourrés et les friches sont peu représentées en terme de surfaces, mais ces espaces présentent un enjeu écologique important car ils accueillent généralement de nombreuses espèces faunistiques et floristiques qui y trouvent refuge.

La commune de Vieille-Chapelle est traversée par plusieurs cours d'eau : la Lawe dans la partie ouest, la Loigne qui marque la limite sud-ouest de la commune et le courant de Breucq à l'est. Ces cours d'eau laissent supposer la présence d'espèces piscicoles, même si aucun inventaire n'a été réalisé dans le cadre de l'ABC.

Pour finir, plusieurs mares sont présentes sur le territoire, qu'elles soient privées ou communales. La présence d'espèces rares dans certaines d'entre elles (Triton crêté) indique un potentiel écologique fort qui pourrait être renforcé par une amélioration des connectivités écologiques. En effet, plusieurs fossés larges et végétalisés parcourent la commune. Leur faible courant et la présence de berges à pentes modérées et végétalisées est favorable au déplacement des espèces, et notamment des amphibiens. La commune possède donc une connectivité assez intéressante via ses fossés pour les amphibiens. En revanche, certaines cultures mettent en danger cette connectivité, notamment lorsqu'elles sont effectuées jusqu'en haut de berge, sans maintien d'une bande enherbée pour tamponner le ruissellement des

intrants et traitements phytosanitaires. On remarque à ces endroits une prolifération des algues et une absence de plantes aquatiques, hormis les Phragmites, très tolérants à l'eutrophisation.

07 / 2021 / 10- *Mise en place des 35h dans la Fonction Publique Territoriale

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LEGRAND Basile qui rappelle les textes de lois régissant le temps de travail annuel des agents de la Fonction Publique Territoriale qui est de 1607 heures. Depuis de nombreuses années, la Journée du Maire ou du Président était un acquis pour les agents mais celui-ci ne le sera plus, car elle n'est juridiquement prévue par aucun texte. Au 1^{er} Janvier 2022, ces jours octroyés seront donc travaillés (pour exemple, à la CAPSO, le nombre de jours octroyés aux agents (550 agents) avant juin 2018 étaient de 7,5 jours non travaillés)

07/ 2021/ 11- * - Questions Diverses

1- Cérémonie des Vœux 2022

La Cérémonie aura lieu le samedi 08/01/2021 à 18h à l'Espace Avenir.

Pour le repas des vœux, Monsieur le Maire propose de faire fonctionner le restaurant du village « Le Cooper » et de lui demander la capacité de sa salle car nous serions une petite trentaine et d'étudier aussi la possibilité de se réunir au foyer communal.

Les personnes invitées sont les membres du Conseil Municipal et leur conjoint, les membres de l'Ecole et leur conjoint et le personnel communal et leur conjoint.

Si le « COOPER » n'est pas en mesure de nous accueillir, le second choix se portera sur le restaurant « Au temps passé » à La Gorgue.

2- Défibrillateurs :

Monsieur le Maire explique au Conseil que la Ferme Sénéchal doit s'équiper d'un défibrillateur étant donné qu'elle reçoit du public. Il faudrait donc en profiter pour en faire installer un à la Mairie qui serait plus accessible que celui du foyer communal.

Un devis a été réalisé auprès de la Société ELECTRO CŒUR SAS à Béthune.

Le devis s'élève à 1450 € HT par défibrillateur.

La maintenance annuelle s'élève à 300 € HT annuel (la maintenance du défibrillateur de la Ferme Sénéchal sera financée par l'Association La Ferme Sénéchal)

L'installation sur site est offerte.

La formation par un formateur SST est prévue pour une durée d'1h30 pour un montant de 250 € HT. Pour la formation des défibrillateurs à la Ferme Sénéchal, la formation sera dispensée en interne.

Les agents de la commune seront conviés à cette formation pour le défibrillateur de la mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de signer le devis rapidement afin de ne pas pénaliser les activités de La Ferme Sénéchal.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité et autorise le Maire à signer le devis des défibrillateurs.

3- Contrat de Maintenance Extincteurs Mairie :

Monsieur le Maire explique au conseil qu'un comparatif entre la Société DESAUTEL (actuel fournisseur de la mairie) et la société SIE (fournisseur des extincteurs de la Ferme Sénéchal) a été réalisé pour la maintenance des extincteurs de la Mairie.

Pour la Société DESAUTEL, la mairie a payé en 2020, la somme de 584,95 € TTC alors que la Société SIE propose un devis pour un montant de 308,40 € TTC (soit 276,55 TTC d'écart)

En comparaison par extincteur, SIE propose un coût de maintenance à 7,00 € HT contre 13,24 € HT pour DESAUTEL.

Le Contrat de maintenance avec DESAUTEL prévoyait une résiliation dans les 3 mois avant la date d'échéance. Le courrier de résiliation est donc parti, nous attendons la réponse de DESAUTEL.

4- Info Permis de Construire Bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'ouverture du chantier doit avoir lieu avant le 10 Avril 2023 afin que le permis de construire ne soit pas annulé.

5- Mise au point marché de Vieille-Chapelle :

Monsieur le Maire explique au conseil que Déborah (vendeuse de fruits et légumes) lui a fait part que certains habitants se sont plaint qu'elle soit « la Chef » du marché. Monsieur le Maire rappelle que les élus ont établi une rotation afin qu'un élu ouvre et ferme le marché et qu'il faut continuer de tenir ce calendrier.

6- Prix de l'Innovation :

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il a été de nouveau démarché par Monsieur CAITUCOLI (Coordinateur du Prix de l'innovation Rurale- Université Paris-Dauphine) pour déposer le dossier de l'innovation rurale (2^{ème} édition).

Les récompenses sont les suivantes :

- Enveloppe financière d'au moins 15 000 €
- Une campagne de presse dans les territoires
- Trois reportages vidéo (partenaire NEO TV)
- Une mission d'Ingénierie réalisée par un de leurs partenaires
- Mise à disposition d'un groupe d'étudiant pendant 1 semestre pour développer le projet.

Monsieur le Maire avait déposé un dossier lors de la première édition mais celui-ci n'a pas été retenu. Monsieur le Maire propose et demande au conseil l'autorisation de déposer un nouveau dossier. Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité,

7- Arrêté Communautaire PLU pour intégration PPRI

Monsieur le Maire annonce au conseil que le Président de la Communauté D'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane a pris un arrêté N° AG/21/59 en date du 09.11.2021 de mise à jour portant création du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Lawe sur le territoire de la Commune.

8- Marché de travaux à La Ferme Sénéchal :

Monsieur le Maire fait un état actuel des recettes notifiées, encaissées et restant à percevoir. Monsieur le Maire rappelle aussi au conseil que l'emprunt relais de 1 468 000 € a été remboursé partiellement à hauteur de 150 000 € en octobre et un autre sera réalisé avant le 17/12/2021 d'un montant de 180 000 € afin de diminuer les intérêts pour 2022 et 2023. Au vu des recettes restant à percevoir, le plan financier prévoyait la contraction d'un emprunt de 300 000 € pour rembourser complètement le prêt relais mais celui-ci sera certainement réduit étant donné l'encaissement cette année de la FCTVA de 2019 (50 000 €) et la FCTVA de 2021 sur 2022 (400 000 €). Actuellement, Monsieur le Président indique qu'il reste 214 000 € en factures de travaux à payer et qu'il y a 413 000 € en trésorerie. Nous avons donc la possibilité de payer la totalité des travaux sur l'année 2021 pour ne pas avoir de reliquat à payer sur 2022.

9- Inondations du 29/11/2021

Monsieur le Maire souhaite faire le point sur les inondations actuelles. La maison de Monsieur CARLY a de nouveau été touchée par les inondations. Monsieur CRANKSHAW et les agents techniques de la commune sont donc allés porter secours en amenant des parpaings pour surélever le mobilier et créer une barrière pour retenir le plus possible l'eau déjà présente. Une réunion avec le SYSMAGEL et la CABBALR a été organisée en urgence dimanche soir à 21h30.

Il a été évoqué la possibilité d'équiper les maisons de batardeaux financés par la mairie et les habitants concernés afin de préserver au mieux les habitations. Le prix varie selon la taille choisie, il faudrait compter entre 800 et 2500 € par batardeau.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à faire les démarches nécessaires afin de proposer aux habitants les plus touchés notamment Monsieur CARLY et Monsieur CLAIBEAUX) des batardeaux et de faire venir le SYMSAGEL pour faire un point sur la situation et trouver des solutions pérennes. Après délibération, les membres du Conseil Municipal sont d'accord à l'unanimité,

10- Rapports sur les Commissions thématiques CABBALR :

Monsieur Serge LEWEURS prend la parole et fait un point sur les projets d'investissement prévus dans les années à venir par la CABBALR pour la Compétence Eau et Assainissement.

Pour l'extension du réseau, il faudra prévoir 1,856 Millions d'euros, pour l'amélioration du réseau une enveloppe de 2 Millions d'euros sera prévue et pour la gestion de l'eau potable, il faudra déboursier la somme de 1,145 Million d'euros.

Tous ces projets sont en attente de subventions par l'Agence de l'Eau qui ne subventionnera que si 70% des habitants de la CABBALR sont abonnés.

Pour la Taxe GEMAPI elle servira à financer le PPRI. Le territoire de la CABBALR a été divisé en deux, le Contre Fort Artois et le Bas-Pays.

Monsieur Hugues DEROUBAIX prend la parole et fait un point sur l'Urbanisme sur le territoire de la CABBALR. Il fait état que les communes auront de moins en moins de pouvoir concernant leur PLU et qu'à l'avenir, la collectivité aura un avis consultatif et ne décidera plus. Pour les futures constructions des maisons individuelles, il faudra procéder par la méthode « escargot », c'est-à-dire tout autour du centre bourg et non plus le long des grandes routes.

Madame Anne Charlotte CHOQUET pose la question de la faisabilité du goûter intergénérationnel cette année ? Monsieur le Maire répond par la négative étant donné la reprise de l'épidémie, il faut faire attention aux brassages entre les anciens et les plus jeunes et qu'il est bien sûr évident qu'il faut d'abord protéger la population.

Madame Anne-Charlotte CHOQUET s'étonne qu'un marché de Noël ait lieu à la Ferme Sénéchal car lors de la dernière réunion de conseil, il avait été indiqué que la commune n'organisait pas de marché de Noël.

Monsieur le Maire répond que cette décision est récente et que c'est la Ferme Sénéchal qui a proposé cette initiative à savoir faire un marché pour mieux se faire connaître tout en respectant le protocole sanitaire et si l'évolution de la situation actuelle le permet.

Madame Anne-Charlotte CHOQUET revient sur le RAM/RPE qui souhaiterait faire un nouveau site et demande un rendez-vous avec les élus qui gère la communication et les agents communaux. Monsieur le Maire demande à Madame Anne-Charlotte CHOQUET de proposer des dates.

Monsieur Jean-François DUTHOO et Monsieur BECART ont participé à une réunion. Ce qu'il faut retenir de cette réunion avec plus de 5 thématiques : augmentation des tarifs de la fourrière animale en 2022, construction d'un nouveau garage à Annequin pour les engins et matériels communautaires car l'ancien sera annexé au centre de revalorisation des déchets.

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet pour une nouvelle usine de traitement des déchets est en cours de réalisation étant donné que l'usine de Labeuvrière sera fermée en 2026. Le coût de cette nouvelle usine serait de 140 millions d'euros. Mais à l'heure actuelle des choses, se pose la question de la réalisation d'une telle opération étant donné que l'on observe une baisse des quantités de déchets ménagers ramassés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 H 07.